



# Logistique - Déclarant en douane (H/F/X)

Logistique - Transport

Chef d'entreprise

**Durée**

1 an

**Tranche d'âge**

18 à 25 ans

25 ans et +

**Finalité**

Diplôme

**Pratique en entreprise / Alternance**

Oui

**Métier en pénurie / Fonction critique**

Non



Vous avez toujours rêvé de voyager sans pour autant vous déplacer ? Import-Export et commerce international sont des concepts qui vous sont familiers ? Faire preuve de rigueur ne vous fait pas peur ? Grâce à cette formation de Déclarant douanier, vous ne serez surement pas laissé en transit !

Le Déclarant et la Déclarante en douane réalisent des déclarations de douane. **Ils se chargent de déclarer les marchandises** qui transitent par la Belgique vers et hors Europe via nos aéroports, ports, gares... **Ils veillent à remplir les documents et données relatives aux marchandises et qui permettent de déterminer la valeur en douane**, par exemple, la nature, le poids, la taille, la valeur, l'origine et la destination. Ils s'assurent de la complétude des documents douaniers et **s'assurent que ceux-ci possèdent toutes les autorisations nécessaires à la circulation intra ou extra européenne.**

Au cours de cette formation de chef d'entreprise, vous développerez toutes les compétences et apprendrez toutes les techniques nécessaires au métier de Déclarant en douane :

**Conseiller le client sur les formalités** : vous apprenez à informer et à conseiller les clients sur les obligations légales, les procédures et les formalités douanières ainsi que leur impact financier.

**Etablir une déclaration en douane** : vous vous assurez que les prescrits légaux sont respectés, que vous disposez des documents nécessaires à l'établissement de la déclaration et calculez la valeur en douane des marchandises.

**Assurer le suivi de la déclaration en douane** : vous développez vos compétences liées au contrôle documentaire, physique réalisés par les Douanes et au suivi financier/fiscal des déclarations et des prestations réalisées.

**Respecter les règles professionnelles** : au terme de la formation, vous maîtriserez et respecterez la déontologie du métier.

Les Déclarants effectuent presque toutes les opérations administratives liées au transit, à l'importation et à l'exportation. Ils rédigent et complètent les documents. Ils sont soumis à la réglementation douanière. Ils travaillent essentiellement dans les entreprises du secteur de l'import-export de biens, de produits et de marchandises à l'international.

Alors si vous souhaitez que votre avenir professionnel poursuive son voyage sans accroc, rendez-vous dans un des Centres IFAPME qui propose cette formation afin de vous y inscrire !

**La pratique en entreprise est obligatoire dans cette formation :**

de préférence via le modèle de formation en alternance (<https://www.ifapme.be/decouvrir-lalternance>) : 38h par semaine réparties entre les heures de cours en horaire décalé et les heures de pratique en entreprise par semaine ; rémunérées.

sinon via un ou des **stages de pratique professionnelle** : pour un total de 125h réparties sur l'année de formation ; non-rémunérées.

Cette formation permet de bénéficier d'un assouplissement de certaines obligations (<https://www.ifapme.be/liens-utiles/question/faq?n=876>) liées au statut de demandeur d'emploi/chômeur pour l'année académique 2023-2024.

**Débouché(s) métier(s)**

Employé / Employée au sein d'une entreprise d'import-export

Employé / Employée en entrepôt de marchandises

Déclarant en douane indépendant / Déclarante en douane indépendante

Employé / Employée dans une société de contrôle de marchandise, dans une administration douanière

**Débouché(s) future(s) formation(s)**

Conseiller en commerce international (<https://ifapme.be/formations/chef-dentreprise/conseiller-en-commerce-international>)

Superviseur en entrepôt et Gestionnaire des approvisionnements et des stocks ([https://ifapme.be/formations/coordination-et-encadrement/superviseur-en-entrepot-et-gestionnaire-des](https://ifapme.be/formations/coordination-et-encadrement/superviseur-en-entrepot-et-gestionnaire-des-encadrement/superviseur-en-entrepot-et-gestionnaire-des))

Transport - Conseiller (H/F/X) (<https://www.ifapme.be/formations/chef-dentreprise/transport-conseiller-hfx>)

**Point(s) fort(s)**

Travail au bureau et sur le terrain Travail en équipe ou en autonomie Contact client

**Finalité**

Diplôme de Chef d'entreprise homologué par la Communauté française Certificat de connaissances de base en gestion

Certificat d'acquis d'apprentissage en formation (CeCAF)

---

**Conditions d'accès**

Est admis aux cours l'apprenant ou apprenante qui :

est titulaire d'un certificat de l'enseignement secondaire supérieur (**CESS**) ou document attestant la réussite de l'examen d'entrée à l'université, dans une haute école ou dans l'enseignement supérieur de promotion sociale.

a un niveau minimum **A2 dans les deux langues requises** (anglais, néerlandais ou allemand). Le test d'entrée en langue, vérifiant le niveau CECRL, se fera en centre par un test écrit.

---

## Aptitudes

Les Déclarants en douane doivent posséder plusieurs qualités :

**Contact humain** : un contact facile et professionnel est nécessaire puisque le métier impose plusieurs rencontres : douaniers, transporteurs, commanditaires, équipe, fournisseurs...

**Flexibilité** : ce métier peut s'exercer en horaires décalés, les jours fériés ou la nuit selon les flux de marchandises.

**Rigueur et discipline** : en tant que déclarant en douane, vous devez maîtriser la législation de votre pays et la législation européenne en termes d'import/export. Cela nécessite d'être rigoureux et méticuleux, en cas d'erreur dans les déclarations, les douanes peuvent infliger des pénalités coûteuses.

**Polyvalence** : le déclarant en douane élabore les documents douaniers et d'enregistrement dans le cadre de l'import/export au niveau international. Vous utilisez des outils informatiques, maîtrisez plusieurs langues afin de collaborer avec les institutions douanières et des clients étrangers.

**Autonomie et initiatives** : un des objectifs du service douane d'une entreprise est de respecter la législation, mais aussi de trouver des solutions pour réaliser des économies financières (droits de douane) et pour assurer un gain de temps en appliquant des régimes économiques ou encore en demandant des autorisations qui faciliteront le travail au quotidien.

---

## Programme

1ère année :

U44/05 Le processus douanier (12h)

U44/05 Droit civil, droit économique, droit fiscal, droit social (24h)

U44/05 Réglementation et politique douanière (procédures et obligations) (32h)

U44/05 Logistique & Sécurité, santé, hygiène (16h)

U44/05 Droit du transport (12h)

U44/05 Le commerce international/ventes internationales/assurances (12h)

U44/05 Documents commerciaux, formalités douanières et de transport (36h)

U44/05 Comptabilité générale de base (20h)

U44/05 Fiscalité douanière (taxes, TVA, arithmétique/valeur douanière) (48h)

U44/05 Informatique de gestion (activités douanières) & transport multimodal et organisation (20h)

U44/05 Anglais (terminologie spécifique au métier de communication orale et courriers) (48h)

U44/05 Néerlandais (terminologie spécifique au métier de communication orale et courriers) (48h)

U44/05 Management & déontologie (12h)

U44/05 Mise en situation pratique (Examen C) (16h)

---

## S'inscrire à une formation pour adultes

### Délais et informations

Les inscriptions sont **ouvertes jusqu'au fin octobre**. En cas d'année préparatoire, les inscriptions sont **possibles jusqu'au 15 novembre**. Il est possible de s'inscrire à certaines formations (<https://www.ifapme.be/rentree-janvier>) pendant le mois de **janvier**.

**Des droits d'inscription sont requis**. Le montant varie d'une formation à l'autre mais est compris généralement entre 220 et 350€ ou plus.

Prenez contact avec le Centre IFAPME (<https://ifapme.be/centres>) qui organise la formation.

### S'inscrire

Pour l'inscription proprement dite, munissez-vous des documents suivants :

votre **carte d'identité** ;

une **copie du dernier diplôme** (ou bulletin) obtenu ;

si vous êtes demandeur d'emploi et vous vous inscrivez à une formation à un "métier en pénurie" (<https://ifapme.be/actualites/metiers-en-penuriecritiques-60-formations-ifapme-y-repondent>), une **attestation d'inscription au FOREM** (<https://www.leforem.be/>) pour profiter d'un possible incitant financier.

Après cette inscription, **si l'Alternance est possible pour cette formation**, vous pouvez trouver une entreprise avec laquelle signer une convention de stage.

Pour signer votre convention ou en cas de difficultés, contactez un Service de l'IFAPME près de chez vous. Pour ce rendez-vous, munissez-vous des documents suivants :

votre carte d'identité

la preuve de votre inscription à la formation.



## Gosselies

Rue Louis Blériot, 3 6041 Charleroi (Gosselies)

071 55 68 47

**Secrétariat :**

Le lundi : de 8h à 19h

Du mardi au vendredi : de 8h à 21h

Le samedi : de 8h à 12h

/

[info.charleroi@ifapme.be](mailto:info.charleroi@ifapme.be)

### Type d'inscription

Au Centre/lieu de formation

Dispenses partielles

Consultez votre centre pour en savoir plus.

Bon à savoir

Inscription possible jusqu'au 30 octobre de l'année académique concernée.